COMMISSION EUROPEENNE



Bruxelles, 30.01.2019 C(2019) 714 final

M^{me} Sabine THILLAYE Présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale 126 rue de l'Université F - 75355 PARIS M. Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F - 75355 PARIS

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis relatif à une agriculture durable pour l'Union européenne.

cc

La Commission est bien consciente que l'Europe a besoin d'un secteur agricole résilient, durable et compétitif afin de garantir la production de denrées alimentaires de qualité, sûres et abordables pour ses citoyens, ainsi qu'un solide tissu socio-économique dans les zones rurales. Les nombreux défis auxquels sont encore confrontés le secteur agricole et les zones rurales de l'Union imposent en effet le maintien d'une politique commune.

La Commission a rappelé cette nécessité au travers de trois de ses initiatives récentes:

- La communication sur «L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture» qui propose une modernisation profonde de la politique agricole commune, permettant de maintenir, au sein de l'Union européenne, un marché unique de produits agricoles parfaitement intégré, tout en accordant une plus large place à la production durable et en relevant le niveau des ambitions en matière d'environnement et de climat;
- Les propositions relatives au futur cadre financier pluriannuel² qui envisage de doter la politique agricole commune modernisée d'un budget conséquent de 365 milliards d'euros sur la période 2021-2027;
- Les propositions de règlements visant à moderniser et à simplifier la politique agricole commune après 2020 et concernant les plans stratégiques³ que les États

¹ Communication de la Commission «L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture» {COM(2017) 713 final}

² Communication de la Commission sur le Cadre financier pluriannuel 2021-2027 {COM(2018) 321 final}

³ Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établies par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les «plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) - {COM(2018) 392 final}

membres devront élaborer, l'organisation commune de marché unique⁴ et le financement, la gestion et le suivi de la politique agricole commune⁵.

La Commission se félicite de ce que l'Assemblée nationale partage son point de vue selon lequel une meilleure sécurisation des revenus des agriculteurs est primordiale dans le cadre d'un effort de modernisation de la politique agricole commune. Dans ce contexte, outre les paiements directs, les outils de gestion des risques peuvent jouer un rôle efficace face à la variabilité des revenus. En conséquence, la Commission propose un renforcement des outils de gestion des risques actuels afin de maximiser leur adoption par les agriculteurs. En outre, la Commission propose qu'une nouvelle réserve de crise soit créée dans le cadre du Fonds européen agricole de garantie.

La Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale quant à la nécessité de recentrer la place des agriculteurs dans la répartition de la valeur ajoutée et de renforcer effectivement leur poids au sein de la chaîne alimentaire. A cet égard, la Commission a proposé, le 12 avril dernier, d'interdire les pratiques commerciales déloyales les plus dommageables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de façon à garantir des conditions plus équitables pour les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire. Un accord politique entre Parlement Européen et Conseil des Ministres a été trouvé sur cette proposition.

La Commission, à l'instar de l'Assemblée nationale, reste attachée au soutien des zones soumises à des contraintes naturelles et à la nécessité de maintenir une diversité de territoires ruraux dynamiques. C'est pourquoi la consolidation du tissu socio-économique des zones rurales a été confirmée comme un des trois objectifs généraux de la prochaine politique agricole commune. De même, l'atteinte des objectifs de développement durable et ceux de l'accord de Paris relatif au changement climatique est considérée par la Commission comme une priorité à laquelle toutes les politiques de l'Union, y compris la politique agricole commune, doivent contribuer.

A cet égard, la Commission propose d'amender l'architecture environnementale et climatique de la politique agricole commune en tenant compte de l'expérience acquise à la suite de l'introduction des paiements verts lors de la précédente réforme. Ainsi, la conditionnalité des aides de la politique agricole commune, en intégrant de nouvelles exigences relatifs au changement climatique, à la protection des ressources en eau, et à la conservation des sols et de la biodiversité, est renforcée afin de mieux garantir que tous les bénéficiaires d'aides surfaciques ou animales de la politique agricole commune emploient des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du climat.

⁴ Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles {COM(2018) 394 final/2}

⁵ Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune {COM(2018) 393 final}

⁶ Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil sur les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire {COM (218) 173 final}

De surcroît, la reconnaissance des services environnementaux rendus par l'agriculture est maintenue comme un objectif primordial de la prochaine politique agricole à travers l'obligation pour les Etats membres de prévoir des aides au revenu en faveur des programmes volontaires pour le climat et l'environnement financées par le premier pilier, en sus des mesures agro-environnementales du second pilier de la politique agricole commune.

La Commission prend très au sérieux les craintes exprimées par l'Assemblée nationale au sujet du maintien de l'emploi agricole et du renouvellement générationnel. Rendre le secteur agricole attrayant pour les jeunes gens et les aider à créer une activité viable constitue l'une des principales priorités de la politique agricole commune après 2020. Les jeunes agriculteurs pourront ainsi bénéficier d'une combinaison de mesures (aide complémentaire au revenu, aide spécifique à l'installation, aide à l'investissement, programme visant à améliorer l'accès à la terre et la cession des terres, etc.) favorisant le renouvellement des générations. Quant à la prise en compte de l'emploi, conformément aux priorités de la Commission pour la période 2014-2019, différentes interventions permettront de préserver l'emploi agricole. C'est le cas en particulier du mécanisme de plafonnement des aides directes qui tient compte du coût du travail, à la fois, salarié et familial.

Enfin, la Commission reconnaît l'importance de la stimulation de la recherche et de l'innovation agronomique, ainsi que du transfert des connaissances à destination des agriculteurs. En conséquence, il est proposé qu'un financement supplémentaire de 10 milliards d'euros soit disponible dans le cadre du programme de recherche de l'Union européenne Horizon Europe afin de soutenir des actions spécifiques de recherche et d'innovation dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, du développement rural et de la bio-économie. Horizon Europe jouera un rôle essentiel dans la création conjointe des connaissances nécessaires à la modernisation du secteur agricole. La création de synergies entre Horizon Europe et la politique agricole commune contribuera à mettre en place un système de connaissances et d'innovation dans le secteur agricole, permettant d'accélérer le recours aux pratiques innovantes par tous les acteurs dans les zones rurales.

En espérant que ces éclaircissements répondront aux préoccupations soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Frans Timmermans Premier vice-président Phil Hogan Membre de la Commission